

N°937

du 02
AOÛT
2016



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P4 A la Direction générale de la
Documentation nationale (DGDN)

**Des changements
importants
annoncés pour
coller à la gestion
des flux migratoires
et de passagers**

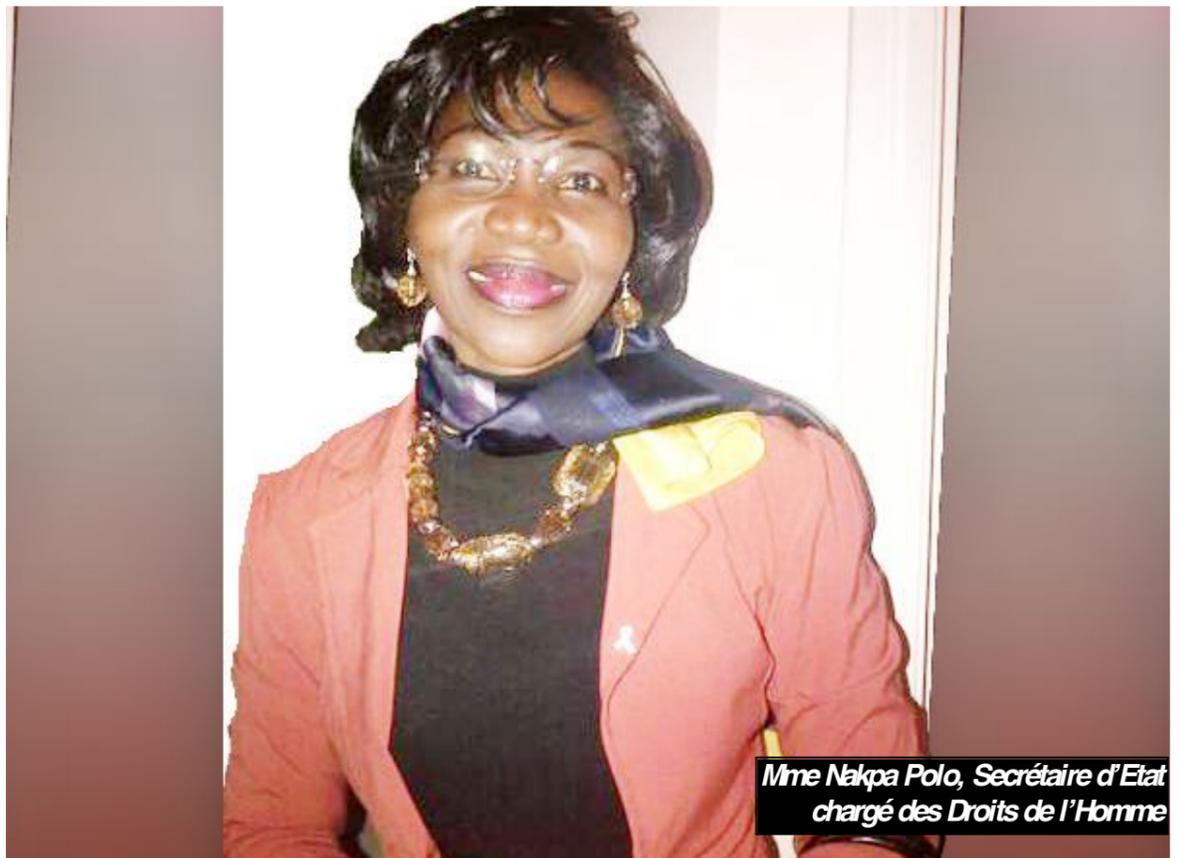
P3 Remaniement technique du gouvernement Klassou

M. Otèth Ayassor sort, Mme Nakpa Polo entre

P2 Arts plastiques

**Une nouvelle galerie pour
les arts premiers à Lomé**

P4 D'après le président du directoire du Groupe
**Maroc Telecom va investir
3,5 milliards dans la fibre
optique au Togo**



*Mme Nakpa Polo, Secrétaire d'Etat
chargé des Droits de l'Homme*

P3 Selon le Professeur Palouki Massina, S.G. du Gouvernement
**Au moins 3 raisons
fondamentales pour
réformer la Constitution**

P3 Convention révisée sur les diplômes de
l'enseignement supérieur en Afrique
**Le Togo va se
mettre en règle**

PA-LUNION .com

L'actualité nationale et internationale en vrai

24h/24

www.pa-lunion.com

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

La séquestration du CO2 serait-elle possible grâce au basalte ?

L'Homme n'arrivera peut-être pas à limiter le recours aux énergies fossiles pendant les prochaines décennies. Il devra alors être en mesure de capturer le gaz carbonique (CO2) produit par l'industrie puis de le stocker durablement dans le sol. Cela n'est pas gagné... Toutefois, des résultats prometteurs ont été obtenus avec du basalte, à la surprise des chercheurs.

L'Homme injecte chaque année environ 40 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère. Ce chiffre devrait augmenter avec l'utilisation des réserves d'énergies fossiles encore disponibles (dans le but de résoudre les problèmes d'une population grandissante). Il y a probablement encore assez de pétrole et de charbon pour assurer une transition douce vers un mode de vie plus durable, fondé sur les énergies renouvelables - et peut-être sur la fusion - d'ici l'horizon 2050. Cependant, malheureusement, le changement climatique résultant fera des centaines de millions, peut-être des milliards, de réfugiés climatiques, plongeant le "village global" de l'humanité dans la guerre civile bien avant 2050 si nous ne réduisons pas tout de suite l'usage des énergies fossiles.

Comment résoudre cette contradiction ? Peut-être en découvrant le moyen d'enfouir rapidement le CO2 généré par le développement industriel. On parle plus précisément de "séquestration géologique". En effet, l'idée de base est, par exemple, d'utiliser les roches des anciens gisements de pétrole pour y stocker du gaz carbonique liquéfié.

Des expériences sont en cours à ce sujet mais le concept, bien que séduisant, n'est pas sans problèmes. Ainsi, rien ne garantit vraiment que le dioxyde de carbone ne s'échappera pas à nouveau rapidement dans l'atmosphère.

Séquestrer le CO2 sous forme de carbonates dans le basalte

D'autres chercheurs ont donc décidé d'explorer une autre idée. Elle consiste à injecter le CO2 dans des roches basaltiques de manière à y produire des réactions de précipitation. Le gaz carbonique étant piégé sous forme solide, son stockage est beaucoup plus stable.

Ainsi, les membres du projet CarbFix viennent d'annoncer, via une publication dans le journal Science, qu'ils avaient obtenu des résultats spectaculaires. Ceux-ci ne donnent pas encore une solution définitive au problème du réchauffement climatique mais ils apportent un peu d'espoir.

Cela fait dix ans que des scientifiques islandais, français et états-uniens se sont lancés dans le projet CarbFix, à 25 kilomètres à l'est de Reykjavik, en Islande (voir sur Vimeo). Pour cela, ils se sont d'abord proposé de capturer le gaz carbonique provenant du dégazage du magma dans le sol. Mélangé à de l'eau, le dioxyde de carbone donne ensuite un fluide dont le pH est de 3,2 à cause de la présence de l'acide carbonique qui s'y est formé. Les géochimistes avaient prédit que, injecté dans du basalte à des profondeurs comprises entre 400 et 800 mètres, cet acide dissoudrait les ions calcium et magnésium de la roche encaissante et qu'une réaction de précipitation donnerait finalement des carbonates. Le processus était tout de même censé prendre plus d'une décennie.

Une séquestration géologique à vitesse record

L'expérience a débuté en 2012. Pour s'assurer qu'il n'y avait pas de fuite, un peu de carbone (sous la forme d'un de ses isotopes, à savoir le fameux carbone 14) a été injecté, lui aussi avec l'eau contenant de l'acide carbonique. On pouvait, de cette manière, identifier en surface d'éventuelles remontées du gaz carbonique. Rien de tel n'a été mesuré.

Après environ un an et demi de fonctionnement, un problème rencontré avec une des pompes dans un puits de surveillance des opérations a conduit les ingénieurs à la retirer du sol. À leur grande surprise, elle était recouverte de calcite contenant du carbone 14. Des analyses ultérieures ont conduit à la conclusion que 95 % des 220 tonnes de CO2 avaient été transformées en ce minéral. Le processus de séquestration géologique était donc bien plus rapide que prévu (moins de deux ans) !

Les basaltes sont abondants sur Terre. Il y en a beaucoup sur les continents mais aussi, et surtout, au fond des océans : ils constituent la croûte océanique. Reste à savoir si cette expérience à petite échelle donnera les mêmes résultats à beaucoup plus grande échelle. On pourrait imaginer que la précipitation, si efficace, de la calcite pourrait bien s'opposer à l'injection de l'eau chargée de gaz carbonique par exemple. Enfin, le prix de cette technique de séquestration géologique reste prohibitif ; il faudrait constituer une véritable économie qui inciterait vraiment les industriels à l'utiliser. Il reste donc encore bien du chemin à parcourir avant de pouvoir affirmer que l'on détient la solution aux problèmes du réchauffement climatique permettant de maintenir la production d'énergie.

Arts plastiques

Une nouvelle galerie pour les arts premiers à Lomé

Ce n'est pas la première galerie des arts premiers dans la capitale togolaise mais celle-ci paraît mieux garnie et elle a le chic d'avoir l'approbation des experts de renommée mondiale comme Pierre Arrouche et celui du Metropolitan Museum de New-York. Elle présente toute une gamme d'objets d'arts venant de plusieurs contrées africaines. On y rencontre des arts Dogons, Bambaras ou Sénoufos, par exemple. Le 22 juillet dernier, Abdoulaye Ousmane dont le père était marchand d'arts avant l'indépendance au foyer des marins de Lomé, a ouvert une galerie des Arts premiers.

La Galerie Ousmane propose un grand choix de masques africains,

statuettes, objets traditionnels ou contemporains en provenance d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Cette collection a été constituée durant plusieurs années auprès d'artistes, de sculpteurs, d'antiquaires et de commerçants. Chaque pièce est soigneusement sélectionnée selon des critères d'authenticité et d'esthétisme.

Le Mali y est fortement représenté, avec notamment les Bambaras, les Dogons, les Bozos, les Sénoufos, les Malinkés, les Sarakollés, les Diawaras, les Somonos, les Khassonkés... mais aussi le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo (ex Zaïre), le Bénin

et la Guinée.

Le grand peintre Picasso ne serait pas l'artiste révélé qu'il fut s'il n'avait pas rencontré l'art africain en allant à une exposition d'objets "ethnographiques" provenant pour la plupart des butins de guerre des armées coloniales ou des vols de certains colons.

L'ouverture de cette galerie à Lomé tombe bien : les musées européens, surtout ceux des pays anciens colonisateurs, comme le British Museum de Londres ou le Musée du Louvre de Paris, sont dans la ligne de mire de certains artistes, conservateurs et anthropologues pour le rapatriement de ces objets d'arts dont certains ont un



aspect identitaire pour certains peuples.

Galerie Ousmane
21, rue Bènglato (face bd du 13 janvier).
BP : 13082 Lomé
Tél (228) 22 22 58 27

Tradition

Un prénom pour tromper la mort

Si enterrer son enfant est considéré comme une malédiction chez les Africains, en pays Ewé et mina, on essaie de conjurer le sort chez le nouveau-né. Ainsi un foyer qui subit un taux élevé de mortalité infantile, organise des cérémonies pour arrêter l'hécatombe : ce sont les cérémonies Dziku ou Dzikudziku ou noms domés par les Ewé-Mina pour protéger les enfants voués à une mort certaine. Notre www.togocultures.com revient sur le sujet.

Plusieurs éléments dans nos traditions ancestrales procèdent de mystères. C'est le cas du rituel «Dziku ou Dzikudziku» «naître, mourir». Le bonheur du mariage d'une femme se butte à une série de décès inexplicables des nouveaux nés, ce qui va pousser les garants de la tradition à intervenir pour arrêter le «mal». En effet, frappée par une succession de décès de ses nouveaux nés, la femme aux abois se livre à des rituels. Dans le but d'empêcher cette répétition du malheur qui prend l'allure d'une malédiction, à la naissance d'un troisième enfant, elle va soit le jeter au dépotoir ou le mettre en route vers le pays des morts, en symbolisant son enterrement dans la rue. Dziku n'est pas un acte de rejet ou de désespoir comme le prétendent certains. Dziku ou Dzikudziku, c'est l'abandon ritualisé d'un nouveau-né pour l'arracher aux griffes de la mort et réduire ainsi la mortalité infantile au sein d'un couple. Quelles sont les raisons qui sous-tendent ces pratiques ? Le rituel Dziku ou Dzikudziku existe-t-il encore de nos jours sur la côte du Togo, du Bénin, du Ghana et du Nigéria, un univers où la science a beaucoup progressé et les églises chrétiennes sont légions ?

La pratique de l'abandon familial du nouveau-né est tolérée et ritualisée si sa vie est en danger de mort en restant avec ses géniteurs. Tout dépend des clans où l'enfant est né. Les causes sont liées à la sorcellerie, à une promesse non tenue des parents envers une divinité et à un

mauvais tour d'un enfant unique qui établit des va-et-vient entre l'univers des morts et des vivants. C'est à l'oracle de déterminer l'origine du malheur et le type d'abandon à privilégier.

«Si le courant de la rivière est trop fort, il faut parfois renoncer à l'affronter». N'en pouvant plus et conformement à la tradition, à la naissance du troisième ou du cinquième enfant, un conseil de famille se réunit, la veille. À la première heure le lendemain, la mère s'enfuit de la maison avec son enfant pour soit procéder à son enterrement symbolique soit à son abandon au dépotoir ou en dehors du village.

L'abandon, l'entement et la récupération de l'enfant

C'est une sorte de mise en scène de la mort qui révèle le caractère dérisoire de l'être. Devant la maison d'un parent ou d'un membre de la famille ou dans la rue, la mère met son enfant au sol bien emmaillotté et creuse un trou. La mère y dépose ensuite le nouveau-né en criant : «mon enfant mourra dans tous les cas. Je préfère l'enterrer vivant avant que la mort vorace ne vienne le faucher». Dans certains clans, un membre de la famille vient à la rescousse de la mère et enlève l'enfant de sa tombe et le garde chez lui. Dans d'autres clans, c'est une personne aux us et coutumes différents qui prend en charge le bébé, lui donnera un nom dérisoire et ridicule ou le nom de sa propre communauté et l'élèvera : «Fofofé», «enfant trouvé» ou bien «Abalo» ou «Lakinya», si c'est une communauté kabyé du Togo, par exemple, qui trouve l'enfant.

Dans les temps anciens, c'est bien dans une forêt ou dans une contrée éloignée que le bébé est abandonné. Ceux qui trouveront l'enfant ont l'obligation de crier dans leur village qu'un bébé vient d'être trouvé dans la rue. Symboliquement la famille de l'enfant proposera, plus tard, une certaine somme pour reprendre l'enfant. Cet acte de rachat est un code qui permet de reconnaître sa famille génitrice. Le bébé sera confié au vodou

des esclaves et des personnes rachetées. Le peigne ne passera dans les cheveux de l'enfant entre 6 et 18 ans selon les familles, il devient un «amellelle» ou «Kluivi», c'est-à-dire esclave ou vodouvi. Avec l'avènement des écoles, les cérémonies sont écourtées pour permettre à l'enfant de suivre normalement sa scolarité.

Dans bien des cas, l'enfant reste dans un délai relativement long ou pour toujours dans sa famille d'adoption. Chez les Ewé, par exemple, il incombera à la mère de venir allaiter l'enfant dans sa famille d'adoption. Dans bien des cas, l'identité véritable de la génitrice ne sera jamais révélée. Certaines familles ne relatent les circonstances de la découverte et de l'adoption de l'enfant, une fois adulte car il faut laisser la forêt pousser sans bruit.

L'abandon au dépotoir et le sens du rituel

Dans un second cas, la mère pourra être amenée par la force de ses souffrances à aller déposer l'enfant sur un dépotoir et cet enfant ramassé par un tiers portera le nom de «Kokoli», ce qui signifie dépotoir.

Dans les deux cas, le rituel consiste à provoquer la mort, à la ridiculiser, à faire comme si on abandon-

ne l'enfant. Les prénoms portés ainsi par l'enfant indiquent qu'il n'a pas de valeur. La mort n'aime que de belles choses et n'accepterait jamais se nourrir de charogne ou aller chercher sa pitance au dépotoir. Le dépotoir est déjà dans la tradition l'univers des morts. Quand un être meurt, il devient une «chose du dépotoir». L'enfant enterré ne pourra donc plus mourir. La mort n'en voudra plus. Deuxième symbole de la mise en scène. Le personnage qui vient chercher l'enfant n'étant pas la maman ne pourra pas être poursuivie par le même sort que la génitrice. Et enfin, cette mise en scène révèle également que la maman semble indifférente au sort de cet enfant sans aucune valeur. Ce rituel arrête pour toujours la malédiction et permet à la famille de mettre au monde d'autres enfants.

Si d'aventure, la série de décès n'est pas liée à la sorcellerie et que c'est le même enfant qui fait la navette entre le monde des vivants et celui des morts, frustré cet être sera obligé de rester définitivement dans le monde des vivants libérant définitivement la mère qui pourra concevoir maintenant sans crainte de perdre un nouvel enfant.

www.togocultures.com



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Remaniement technique du gouvernement Klassou

M. Otèth Ayassor sort, Mme Nakpa Polo entre

Le gouvernement Komi Sélo Klassou vient de subir son premier remaniement ministériel. Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des finances et de la planification du développement est remplacé par son collègue ministre délégué chargé du budget, Sani Yaya. La seconde nouveauté est le retour du ministère des Droits de l'Homme dont le portefeuille est remis à une femme.

Eric J.

C'est le Directeur général de la Télévision nationale, TVT, Kouessan Yovodévi qui a présenté le décret présidentiel au cours du journal télévisé, édition de 20 heures. C'était hier lundi. Il s'agit d'un «remaniement technique», selon le décret présidentiel. Même si les «politologues» planchent déjà pour

ment de ce lundi 1^{er} Août resteront le départ du ministre d'Etat Ayassor et le rétablissement du ministère des Droits de l'Homme.

Le «super ministre», comme l'appelaient affectueusement ses collègues du gouvernement, Adji Otèth Ayassor a été remplacé à son poste par son ex-ministre délégué, chargé du budget, Sani Yaya. Cela aura étonné plus d'un,

et financières tant appréciées par les institutions de Bretton Wood et les principaux bailleurs de fonds du Togo. Ayassor était intransigeant, à la limite intraitable lorsqu'il s'agit de décaisser les moyens pour des projets. Il réclamait le moindre détail avant de céder. Evidemment, cela ralentit parfois le traitement ou l'exécution de certains projets dans les délais impartis. Et cela suscitait le courroux. Interrogé souvent sur le sujet, il se plait à dire : «*je ne respecte que la feuille de route assignée à mon département.*»

Aujourd'hui, après près de neuf ans passé à la tête de ce département, Ayassor cède sa place au désormais ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, celui avec qui il a travaillé depuis plus d'un an et qui, forcément connaît déjà les difficultés qui l'attendent. Aussi rigoureux comme son prédécesseur, M. Yaya saura relever le défi.

Le même décret présidentiel signe le retour du département des Droits de l'Homme. Ce ministère absent du gouvernement Klassou depuis un an a toujours été critiqué par les associations de défense des droits de l'homme et toute la

société civile. Son retour n'est que justice faite aux populations. La gestion de ce département est mise entre les mains d'une habituée des rouages des Nations Unies. Il s'agit de Mme Nakpa Polo nommée au poste de Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République, chargée des droits de l'homme. Avant sa nomination, elle était Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Togolaise auprès de l'Office des Na-

tions Unies, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des autres organisations internationales à Genève, poste qu'elle occupe depuis le 24 février 2012. Sa connaissance des milieux des droits de l'homme onusiens est un atout considérable pour faire profiter de ses expériences au pays et obtenir des soutiens considérables pour l'ancrage de la démocratie et de l'Etat de droit au Togo. Elle constituera aussi un appui important au dossier des Droits de l'Homme du

Togo présenté périodiquement à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies sur l'état des avancées des Droits de l'Homme dans le pays.

Avec cette nomination, le gouvernement est renforcé en nombre et en genre.

Notons que c'est le premier remaniement ministériel depuis la formation du gouvernement Klassou le 28 juin 2015 après l'élection présidentielle du 25 avril de la même année



Les Ministres Adji Otèth Ayassor (à gauche) et Sani Yaya (à droite)

une crise au sommet de l'Etat. C'est évident qu'un remaniement de ce type est assurément motivé. Dans un sens comme dans l'autre, la recherche permanente du mieux faire restera le souci de tout gouvernement. N'empêche, les deux temps forts du remanie-

ment de ce caractère de l'homme qui tenait les finances publiques depuis 2007. Il est souvent reproché à M. Ayassor sa rigueur hors-pair vis-à-vis des dépenses publiques. Mais en réalité, c'est cette orthodoxie financière qui a permis d'engager des réformes économiques

Convention révisée sur les diplômes de l'enseignement supérieur en Afrique

Le Togo va se mettre en règle

Le processus est enclenché au ministère togolais de l'enseignement supérieur et le texte de projet de loi est prêt pour être envoyé aux députés pour adoption. Bien entendu, après le test devant un conseil des ministres. En effet, l'Unesco voulant régler les problèmes liés à la reconnaissance mutuelle des grades, diplômes, études et certificats décernés par les établissements d'enseignement supérieur, six conventions ont été adoptées entre 1975 et 1983 au niveau régional dans le but de faciliter et de promouvoir la mobilité académique des étudiants et enseignants à travers le monde. C'est ainsi que la convention régionale des Etats d'Afrique a été adoptée le 5 décembre 1981 à Arusha en Tanzanie. Le Togo était le troisième Etat à l'avoir signée et ratifiée depuis 1983 ; ce qui lui avait permis de bénéficier de certains appuis de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour la mise en place et l'amélioration de son système éducatif. Seulement, jusqu'en 1981, l'enseignement supérieur était considéré comme une affaire publique qui ne se traitait qu'entre Etats. Aujourd'hui, l'apparition des établissements privés a profondément tout modifié au point d'exiger plus pour l'assurance qualité



Octave Ncoué Broohm, Ministre de l'Enseignement Supérieur

et l'accréditation, gage d'une juste reconnaissance des qualifications. Aussi l'Unesco a-t-elle proposé de réviser les conventions régionales pour s'adapter à l'actuelle évolution rapide de l'environnement de l'enseignement supérieur. Concernant les Etats d'Afrique, la convention sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur a été révisée le 12 décembre 2014 à Addis-Abeba par l'Unesco. Il est donc nécessaire que cette convention révisée soit ratifiée pour sa mise en œuvre. Etc'est ce que le Togo entend faire très prochainement.

La convention révisée vise à promouvoir l'intégration continentale à travers la coopération entre

les établissements d'enseignement dans les Etats d'Afrique. Elle reconnaît le droit à l'éducation comme faisant partie des droits fondamentaux de l'homme, d'où la nécessité de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre de personnes, sans considération de leur statut social, genre, origine et nationalité. Elle prend en compte le lancement du plan d'actions de la seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015), qui inscrit l'enseignement supérieur dans ses sept domaines prioritaires, et l'importance de la mobilité. Par ailleurs, la convention révisée tient compte du rôle de l'Unesco à travers sa résolution à organiser et à renforcer la reconnaissance des études.

Selon le Professeur Palouki Massina, S.G. du Gouvernement

Au moins 3 raisons fondamentales pour réformer la Constitution

Pourquoi réformer et quel contenu donner aux réformes (constitutionnelles et institutionnelles notamment) pour sceller la réconciliation nationale et l'Etat de droit ? Comment réformer ? Le secrétaire général du gouvernement, Professeur Palouki Massina, s'est posé ces questions à l'heure actuelle où tout le monde se demande à quoi vont rimer les réformes à opérer. «*En répondant à la première, nous déterminons l'enjeu ; en répondant à la deuxième, nous précisons le défi qui s'impose aux protagonistes du dialogue réformateur.*», a-t-il indiqué en guise de plan de sa présentation aux participants à l'atelier du HCRRUN. Lecture.

A quelle fin doit-on réformer ?

Retenons tout de suite que les réformes constitutionnelles et institutionnelles, à elles seules, ne suffisent pas pour raffermir la réconciliation nationale et le renforcement de l'Etat de droit. Elles doivent être complétées par des réformes économiques destinées à augmenter la croissance en vue d'assurer une meilleure redistribution des dividendes de la croissance, par des réformes sociales et de l'administration publique pour améliorer la fourniture des services publics aux usagers. Pour s'en tenir aux réformes constitutionnelles et institutionnelles visées par l'APG de 2006 : les libéraux vous diront qu'elles doivent avoir pour objectif de mieux assurer l'exercice des libertés ; les économistes répondront qu'elles doivent permettre à l'économie de se développer, de s'épanouir, afin que tout le monde y trouve son compte. Les sociologues affirmeront que c'est pour assurer l'égalité et la concorde sociales ; les politiques soutiendront que c'est pour garantir la paix, la stabilité et le développement... Quelles que soient les raisons avancées par les uns et les autres, il y a accord sur le minimum : **toute réforme constitutionnelle ou institutionnelle doit avoir pour but de renforcer l'entente et la confiance**



Palouki Massina, Secrétaire Général du Gouvernement

entre tous sur un territoire donné afin de les amener à travailler ensemble pour leur épanouissement dans la liberté. Il nous faut donc réfléchir ensemble sur le sens des réformes envisagées par l'APG en 2006, pour ensuite voir si, une fois qu'elles seront éventuellement réalisées, elles satisfieront cette attente.

Le sens des réformes envisagées par l'APG. Les réformes constitutionnelles et institutionnelles concernent essentiellement la constitution (qu'il faut réviser) et la redéfinition des règles de composition et de nomination des membres des institutions suivantes : la Cour constitutionnelle, la HAAC, la CNDH, le Sénat et la Commission électorale nationale ainsi que le mode d'élection aux élections locales. S'agissant particulièrement de la Constitution, la préoccupation des signataires – pour certains, en tout cas – est de revenir sur les mesures révisées en 2002 et 2005 (mode de scrutin (un ou deux tours pour l'élection présidentielle), limitation du nombre de mandats présidentiels à deux, nomination du Premier ministre, pouvoir du Premier ministre, composition du Sénat, notamment) et de rétablir, dans son intégralité, la Constitution du 14 octobre 1992 adoptée par référendum. Les réformes envisagées par

l'APG n'avaient donc pas pour objectif principal l'amélioration des textes pour un fonctionnement harmonieux de la société togolaise, mais de **rétablir la Constitution de 1992** considérée comme une conquête contre l'ancien régime et comme une «sanction» de ce régime. En réaction, justement, à cette croyance, l'ancien régime a modifié en 2002 les dispositions qu'il considérait comme l'empêchant d'exercer librement son pouvoir. D'où l'immense **quiproquo** sur les réformes à opérer : les uns prônent le retour pur et simple à la Constitution de 1992, d'autres optent pour la version modifiée en 2002 avec, tout au plus, des améliorations des dispositions présentant des lacunes. Il semble très difficile, dans ces circonstances, de procéder à des réformes profitables pour le pays. Il semble, toutefois, qu'il y ait matière à réformer la Constitution qui sert de base juridique aux institutions nationales, pour **trois raisons fondamentales au moins** : 1^{ère} raison : il n'y a consensus ni sur la Constitution de 1992, ni sur celle issue des révisions de 2002 et 2005 ; 2^{ème} raison : une Constitution et des institutions constamment contestées ne garantissent pas la quiétude nécessaire à la réconciliation natio-

(suite à la page 6)

A la Direction générale de la Documentation nationale (DGDN) Des changements importants annoncés pour coller à la gestion des flux migratoires et de passagers

Jean Afolabi

Dans le souci de faciliter les formalités d'obtention de passeport aux fidèles musulmans désireux d'effectuer le grand pèlerinage du Hadj 2016 à la Mecque, la Direction générale de la Documentation nationale (DGDN) annonce avoir mobilisé des équipes qui travaillent sans discontinuité pour la collecte des données biométriques. Un guichet équipé de kits mobiles a été aménagé spécialement à l'extérieur des bâtiments pour leur simplifier les formalités et réduire ainsi les délais d'attente. Les pèlerins venus de toutes les contrées du Togo sont servis avec célérité et dans le calme sans que le fonctionnement normal des services côté passeport n'en soit affecté, explique le ministère de la Sécurité et de la protection civile.

A la nouvelle aéroport de Lomé, opérationnelle depuis le 26 avril 2016, le service d'immigration qui s'y est installé a ajusté ses moyens de contrôle en s'appuyant sur une technologie conforme aux standards internationaux. Ainsi, une mise à jour importante a été apportée au système de contrôle frontalier, avec pour objectif de permettre aux services d'immigration de disposer d'un maximum d'informations sur toutes les personnes empruntant cette aéroport. «Depuis cette date, les données biométriques complètes de toutes les personnes étrangères qui arrivent à l'Aéroport de Lomé sont systématiquement enregistrées. Elles sont soumises à une prise de photo et d'empreintes des dix doigts», précise la même source.

Cette formalité pouvant s'effectuer une à deux minutes en moyenne par personne n'a aucun impact sur la durée de traitement des vols qui s'opère avec beaucoup plus de célérité grâce à l'aug-



Une unité d'enregistrement de demandeur de pièce d'identité

mentation du nombre de box, affirme-t-on. Les passagers à l'arrivée sont ainsi invités à faire preuve d'un peu de patience, mais surtout de compréhension pour leur bonne prise en charge.

Quand au système de collecte des cartes nationales d'identité, il est désormais à la pointe pour avoir été mis à jour et amélioré, avec un apport conséquent de nouveaux matériels qui permettent notamment de scanner les documents de base (certificat de nationalité, acte de naissance), de relever les empreintes des dix doigts et de prendre au final des photos de meilleure qualité. Il est signalé que les dix commissariats de police de Lomé ainsi que tous les autres commissariats de sécurité publique sont équipés à cet effet.

Par ailleurs, le Togo dispose depuis plusieurs années d'un système moderne de contrôle frontalier dénommé BMS TOGO (Border Management System). Ce système permet d'interconnecter les frontières terrestres, aériennes et portuaires et de les relier à la DGDN. Démarrée à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé, la mise en place de ce système qui vise à mieux maîtriser la gestion des flux migratoires

se fait de manière progressive au niveau des frontières terrestres. Ainsi, depuis février 2016, ce système de contrôle frontalier est opérationnel au niveau des frontières terrestres d'Aflao et de Sanvee Condji, apprend-on.

Sur le terrain, tous les documents de voyage et d'identité (passeports, cartes nationales d'identité) et permis de conduire dotés de puce électronique ou de zone lisible à la machine (ZLM) sont systématiquement scannés par le système qui recueille et enregistre les entrées et sorties. Tous les passagers, togolais comme étrangers, qui souhaitent traverser ces frontières sont ainsi tenus de présenter un document lisible à la machine.

«Ce changement fondamental dans la gestion de nos frontières est sans doute un moyen efficace de lutte contre le terrorisme et les autres formes de criminalité transfrontalière. Il constitue également un frein aux mauvaises pratiques généralement orchestrées par les personnels préposés aux frontières, dans la mesure où le traitement des passagers est beaucoup plus réglementé, fluide et transparent», déclare le ministère de la Sécurité.

D'après le président du directoire du Groupe Maroc Telecom va investir 3,5 milliards dans la fibre optique au Togo

La filiale togolaise du marocain Maroc Telecom annonce le lancement d'un vaste projet d'investissement dans la fibre optique dans le pays. D'après Abdeslam Ahizoune, le président du directoire du groupe, l'opérateur Moov Togo vient d'initier son projet de construction de Backbone fibre optique qui ralliera la capitale Lomé à la ville de Kara, sur une distance de près de 450 km.

Il s'agit d'une opération qui entre «dans le cadre de la modernisation et la diversification de nos infrastructures (qui devrait permettre) d'augmenter nos capa-

cités et permettre la fluidité de notre trafic hauts débits à travers les services Data 3G/4G... Notre politique est d'offrir ce qu'il y a de mieux en matière d'internet mobile au Togo. L'accès aux technologies de l'information et à Internet aujourd'hui n'est plus une nécessité», explique Abdeslam Ahizoune, reçu en fin de semaine dernière en audience à Lomé par le chef de l'Etat togolais.

Pour ce qui est du coup financier des travaux, on apprend de Maroc Telecom que l'opération devrait coûter plus de 3,5 milliards



Abdeslam Ahizoune,
Président de Maroc Telecom

de francs Cfa. Si tout se passe telle que les prévisions l'annoncent, Moov Togo pourrait rendre son service 3G dans le pays opérationnel à partir du 10 août 2016.

Un rapport de la Banque mondiale au sujet du Togo et d'autres pays africains Ouvrir à la concurrence les marchés des engrais, du ciment et des télécommunications peut avoir des effets bénéfiques

Augmenter la concurrence sur les marchés de consommation ainsi que dans les secteurs des principaux facteurs de production peut favoriser le développement de l'Afrique et mettre fin à la pauvreté, d'après un rapport publié le mercredi 27 juillet par le Groupe de la Banque mondiale et le Forum africain de la concurrence (FAC). Ce rapport, intitulé *Breaking Down Barriers (Lever les obstacles)*, parvient à la conclusion qu'une baisse de seulement 10% des prix des denrées de base, obtenue en s'attaquant aux cartels et en améliorant la réglementation qui restreint la concurrence sur les marchés de l'alimentation, peut faire sortir près d'un demi-million de personnes de la pauvreté en Afrique du Sud, au Kenya et en Zambie, et permettre aux ménages vivant dans ces pays d'économiser plus de 700 millions de dollars par an.

Par ailleurs, il est nécessaire de réformer en profondeur le marché de certains secteurs essentiels pour dynamiser la concurrence et la croissance économique. Si des pays tels que l'Éthiopie, le Ghana ou la Zambie réforment leur marché des services aux sociétés, leur PIB respectif pourrait augmenter de près d'un demi-point de pourcentage, grâce à des entreprises qui ont recours de manière intensive à ce type de prestations. Pour un pays comme la Zambie, qui a connu une croissance de 1,7% en 2015, ce n'est pas négligeable. Le rapport laisse même entendre que des réformes de grande ampleur de certains services, par exemple l'électricité, les télécommunications et les transports, auraient des effets encore plus importants, car les retombées toucheraient davantage de secteurs de l'économie.

«Un renforcement des politiques de concurrence en Afrique favoriserait non seulement une croissance économique et une compétitivité durables à l'échelle

du continent, par la création d'entreprises et de secteurs plus productifs, mais permettrait également de réduire directement la pauvreté, car les consommateurs, les pauvres en particulier, auraient accès au meilleur prix aux biens et aux services essentiels», explique Anabel Gonzalez, directrice principale du pôle mondial d'expertise en Commerce et compétitivité du Groupe de la Banque mondiale.

Le niveau de concurrence des pays d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord est relativement faible. À l'échelle mondiale, plus de 70% des pays africains se situent dans la moitié inférieure du classement en termes d'intensité perçue de la concurrence locale et d'existence d'éléments fondamentaux pour des marchés concurrentiels. Ce manque de concurrence s'opère au détriment des consommateurs de la région, et en particulier des plus pauvres d'entre eux. Dans de nombreux pays africains, les denrées alimentaires de base — le riz blanc, le sucre blanc, le poulet congelé, le pain, le beurre, la farine, le lait, les pommes de terre et les œufs — sont au moins 24% plus chères que dans le reste du monde, même en prenant en compte la demande et les coûts du transport.

Sur les marchés des facteurs de production également, on observe des restrictions à la concurrence qui, d'après le rapport, nuisent à la compétitivité de l'Afrique. En prenant le secteur des télécommunications : dans les 27 pays africains qui figurent dans ce rapport, plus de 50% du marché de la téléphonie mobile est détenu par une même entreprise. Des études menées en Afrique ont montré que l'arrivée d'un nouvel opérateur aboutit à une augmentation de 57% des souscriptions à un contrat de téléphonie mobile, ce qui peut avoir des effets considérables sur la productivité du pays.

Le rapport se consacre en particulier au développement de la concurrence et d'environnements de régulation au sein des marchés du ciment, des engrais et des télécommunications, qui sont fondamentaux pour la compétitivité du secteur de la construction et de l'agriculture, ainsi que pour la prospérité des ménages les plus fragiles. S'agissant du ciment, par exemple, le rapport conclut que l'application de la législation régissant la concurrence, l'élimination des barrières non douanières et la mise en place de règles favorables à la concurrence pour que de nouveaux acteurs puissent se lancer dans la production de calcaire et de clinker pourraient permettre aux consommateurs africains d'économiser quelque 2,5 milliards de dollars par an.

«En Afrique, nombre de pays adoptent des lois en matière de concurrence, ce qui est prometteur pour la croissance et le développement. Néanmoins, même si les bienfaits de la concurrence y sont déjà visibles, des efforts considérables doivent encore être déployés pour faire appliquer ces lois, et les politiques correspondantes, sur ce continent. La collaboration entre les autorités de concurrence africaines, de manière bilatérale et par le biais du Forum africain de la concurrence, ainsi qu'avec des partenaires du développement, est cruciale pour le renforcement des capacités des autorités plus récentes, pour la systématisation de l'information sur les difficultés et les opportunités liées à la concurrence, et pour remédier aux problèmes ayant trait à la concurrence entre les pays de la région», note Tembinkosi Borakele, président du Forum africain de la concurrence et membre du Comité exécutif de la Commission de la concurrence d'Afrique du Sud.

A partir du 5 août prochain Ethiopian se renforce sur New York, via Lomé

La compagnie aérienne Ethiopian Airlines augmente la voilure vers l'aéroport de Newark avec l'ajout d'une quatrième fréquence, via Lomé au Togo, à partir du 5 août prochain. Opérés en Boeing 787 Dreamliner pouvant accueillir 24 passagers en classe Affaires et 246 en Economie via Lomé, les vols sont prévus les mardi, jeudi vendredi et dimanche avec un départ à 9h45 de l'aéroport Addis Abeba-Bole, arrivée à 12h00 à l'aéroport de Lomé-Gnassingbé Eyadema, d'où il repart à 13h pour se poser à 19h15 à Newark-Liberty. Les vols retour

décollent à 21h15 de New-York pour atterrir le lendemain à 11h30 à Lomé, d'où il repart une heure après pour un atterrissage final à 21h15 en Ethiopie.



D'après le portail Air-journal.fr, il n'existe aucune concurrence pour Ethiopian Airlines sur cette route qu'elle avait déjà déployée avant

de l'abandonner en 2004 au profit de Washington. New York est déjà reliée à l'Afrique par Delta Air Lines vers Accra et Dakar, et par Arik Air depuis Lagos, Egyptair

depuis Le Caire, Royal Air Maroc depuis Casablanca ou South African Airlines depuis Johannesburg.

JEUX OLYMPIQUES DE RIO

Benjamin Boukpeti en campagne pour une place dans la commission des athlètes

Médaillé de bronze pour le Togo au Jeux Olympiques de Pékin en 2008, Benjamin brigue un siège de membres dans la Commission des athlètes du CIO dont les élections se déroulent à Rio du 24 juillet au 17 août 2016.

Hervé A.

Quatre sièges seront disponibles à la commission des athlètes du CIO, les membres Claudia Bokel, Dae Sung Moon, Alexander Popov et Yumika Ruiz Luaces arrivant à terre de leur mandat cet été. Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de Rio 2016 auront le droit de voter. Ils seront invités à élire quatre candidats de quatre sports différents afin d'assurer une large représentation des sports inscrits au programme olympique.

Les candidatures de 24 athlètes - dont celle de Benjamin Boukpeti - avaient été validées par la commission exécutive du CIO en décembre dernier. Depuis, Alessandra Sensi, candidate italienne, a retiré sa candidature.

Les résultats des élections seront communiqués le 18 août prochain au village olympique. Après ratification par la Session du CIO, les quatre athlètes élus par leurs pairs deviendront



membres du CIO pour une durée de huit ans.

Un comité d'élection a été mis en place et a pour mission de veiller en tout temps au respect des procédures et règlements par les 23 olympiens en lice et de valider le décompte des voix. Le comité est composé de : Nicole Hovertz (présidente du comité d'élection et représentante de la commission des affaires juridiques du CIO); Guy Canivet (représentant

de la commission d'éthique du CIO); James Tomkins (représentant de la commission des athlètes du CIO); Dagmawit Girmay Berhane (représentante de la commission pour l'élection des membres du CIO); José Perurena (représentant de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été - ASOIF); et Mikaela Cojuangco Jaworski (représentante de l'ACNO).

Notons que l'Américaine Angela Ruggiero, championne olympique de hockey sur glace et membre du Comité international olympique depuis 2010, a été élue lundi à la présidence de la commission des athlètes du CIO.

Championne olympique en 1998 et vice-championne en 2002 et 2010, Angela Ruggiero, 36 ans, jusque là vice-présidente, succède à la présidence de la commission des athlètes à l'ancienne escrimeuse allemande Claudia Bokel.

Créée en 1981, la commission des athlètes assure la liaison entre les athlètes olympiques et le CIO. Elle permet également aux athlètes de faire entendre leur voix au sein du Mouvement olympique. Depuis 1996, la majorité des membres de la commission sont élus par leurs pairs durant une édition des Jeux Olympiques. Des membres de la commission des athlètes font également partie des principales commissions et autres groupes de travail du CIO.

FOOTBALL

Ces 10 joueurs libres qui pourraient intéresser la L1

Le marché des transferts se termine dans un peu plus d'un mois. Pour les équipes de Ligue 1 qui n'auraient pas encore bouclé leur recrutement, voici une liste de joueurs libres et prêts à relever de nouveaux challenges.

Les soldes d'été se terminent le 2 août. Mais les clubs de Ligue 1 auront une rallonge d'un mois eux qui peuvent recruter des joueurs libres à moindre coût d'ici la fin du marché des transferts estival. Certains ont trouvé preneurs à l'image de l'AS Saint-Étienne qui a recruté Cheikh M'Bengue lui dont le contrat à Rennes a pris fin le 30 juin dernier. Morro Sissoko lui devrait faire son retour en France du côté de Nancy. Mais d'autres joueurs n'ont pas encore trouvé un point de chute en cette fin juillet. Problématique puisqu'ils n'ont pas pu se préparer "normalement" avec un groupe et qu'ils ne seront à priori pas prêts pour la reprise en Ligue 1. Mais quelques écuries de L1 devraient encore peaufiner leurs effectifs d'ici la fin du mois d'août et pencher certainement vers ce type de profil. Foot Mercab en a sélectionné dix.

Ils étaient déjà en Ligue 1 :

Jérémy Pied (ex-OGC Nice) : à 27 ans, l'ancien Lyonnais sort d'une saison aboutie avec Nice. Un club qui a pensé à le conserver lors de l'arrivée de Lucien Favre. Libre, ce joueur polyvalent pourrait être un plus lui qui est capable de jouer ailier comme latéral droit. Arrivé à maturité, Pied intéresse Bordeaux. L'ASSE avait aussi coché son nom pour remplacer François Clerc. Un départ à l'étranger n'est pas impossible d'autant que des clubs turcs sont sur le coup. Un joli coup à saisir au plus vite !

Lamine Gassama (ex-Lorient) : Gassama est un enfant de la Ligue 1. Passé par Lyon puis Lorient, le latéral droit a quitté libre le club breton après 4 ans de bons et loyaux services. Le joueur n'a jamais caché son attirance pour la Premier League.

D'après nos informations, Sunderland l'a toujours à l'œil tout comme Celtic Glasgow qui s'est récemment penché sur son cas. Cet été, le club turc d'Osmanlispor (Ankara) l'a également sollicité. A 26 ans, ce joueur habitué aux joutes de la L1 a disputé 127 matches en France. Une expérience solide qui pourrait faire le bonheur de clubs dont le porte-monnaie n'est pas plein.

Arnold Muenba (ex-OL) : comme Gassama, lui aussi est passé par Lorient et Lyon. À 31 ans, le milieu de terrain sort de quelques années frustrantes entre Rhône et Saône lui qui n'a jamais été un titulaire dans l'esprit des différents coaches qu'il a connus. C'est donc libre qu'il a quitté Lyon en fin de saison. Des clubs turcs et espagnols s'étaient renseignés sur lui comme nous l'avons révélé. Mais l'OM s'est aussi intéressé à lui. Un élément revanchard et qui en plus connaît bien la L1.

Alaixys Romao (ex-OM) : lui aussi faisait partie d'un OM d'un autre temps. Celui notamment de Marcelo Bielsa. Agressif et expérimenté, le milieu de terrain de 32 ans est aussi capable de dépanner à d'autres postes comme il a pu parfois le faire avec les pensionnaires du Vélodrome. Des Marseillais qui lui avaient d'ailleurs offert une prolongation. Mais il n'a pas étendu son bail et se retrouve sur le marché. Cet été, Watford ou encore le Red Bull Leipzig l'ont suivi. Idem pour Toulouse où son nom est revenu cette année. À voir si d'autres clubs de L1 auront la même idée...

Adrien Regattin (ex-TFC) : malgré une saison compliquée pour les Pichoues, Adrien Regattin a amené son abnégation, sa vivacité lui qui a



été souvent sollicité la saison dernière (2 buts en 40 matches toutes compétitions confondues). Ce qui n'est pas passé inaperçu auprès de plusieurs clubs dont Caen, Bordeaux et Montpellier. L'ASSE s'est aussi penché sur le cas du Marocain de 24 ans. Mais les écuries de L1 devront s'activer car des clubs espagnols et allemands sont sur le coup.

Ils pourraient faire leur come-back :

Kevin Constant (ex-Bologne) : à 29 ans, ce membre de la célèbre génération 87 a pas mal bourlingué. Genoa, Milan AC ou encore Trazonspor, le latéral gauche en plus d'être expérimenté, présente l'avantage d'être libre. Ce qui n'est pas du luxe actuellement ! Récemment, Saint-Étienne l'a mis à l'essai mais a préféré miser sur M'Bengue. Motivé, Constant espère retrouver rapidement un nouveau point de chute. Les clubs français sont prévenus !

Mathieu Flamini (ex-Arsenal) : cette fois-ci, c'est la bonne pour Flamini. Le milieu de terrain défensif n'a pas été prolongé par les Gunners. Gratuit, il dispose d'une solide expérience même s'il n'a pas été un réel titulaire à Londres. L'an dernier, il n'a joué que 16 rencon-

trés. Mais à 32 ans, il n'est pas fini et il est parfaitement prêt à relever un nouveau challenge. Des clubs turcs lui font les yeux doux depuis ces dernières années. Mais un défi en L1 aurait de quoi lui plaire...

Gabriel Obertan (ex-Newcastle) : les Frenchies ne sont plus les bienvenus chez les Magpies. Comme Sylvain Marveaux qui vient de rejoindre Lorient, Obertan n'a pas été conservé et va donc brûner la page. À 27 ans, ce joueur peut encore apporter à des clubs tricolores par sa vitesse notamment. S'il a peu joué ces dernières saisons, sa motivation est importante.

Jérémy Aliadière (ex-Umm Salal) : la trentaine entamée, l'ancien attaquant de Lorient (33 ans) veut retrouver la France après un passage par le Qatar. Un championnat où généralement on vient plutôt en pré-retraite. Mais Aliadière est déterminé à montrer qu'il n'est pas fini et qu'il en a encore sous le pied. Expérimenté et donc motivé, le footballeur né en 83 donnerait même sa préférence à un retour à Lorient d'après nos informations. Aura-t-il sa chance à Lorient ou ailleurs ? Pourrait-il connaître un retour à la Ben Arfa ou à la Diarra ? À voir...

Marouane Chamakh (ex-Crystal Palace) : depuis son départ de Bordeaux, l'attaquant marocain n'a pas vraiment brillé lui qui est passé par Arsenal puis Crystal Palace. À 32 ans, il est désormais sans club et disponible pour zéro euro. S'il n'a pas été épargné par les blessures. Un retour à Bordeaux a été évoqué cet été puisque le joueur est gratuit et qu'il présente l'avantage de bien connaître le club et le championnat. Affaire à suivre...

Jérémy Menez signe à Bordeaux

Jérémy Menez quitte le Milan AC pour rejoindre les Girondins de Bordeaux, désormais dirigés par Jocelyn Gourvenec. L'attaquant s'est engagé pour trois saisons.

Alors que le Milan AC et les Girondins de Bordeaux ont trouvé un accord de principe pour le transfert de Jérémy Menez, ce dernier est désormais officiel. Après avoir satisfait à la visite médicale, l'ancien Parisien s'est engagé pour trois ans avec l'équipe de Jocelyn Gourvenec.

L'international français (24 sélections), qui avait quitté le PSG en juin 2014 pour rejoindre l'AC Milan, a connu des hauts et des bas en Italie. Les hauts, lors de sa première saison où il marque 16 buts en 33 matches de Serie A. Les bas, sa deuxième saison, où il ne participe qu'à 12 matches (4 buts) toutes compétitions confondues à cause de blessures à répétition.

Alors qu'il lui restait un an de contrat en Lombardie, son nouvel entraîneur Vincenzo Montella ne comptait pas sur lui. Le joueur de 29 ans est alors prié de trouver un nouveau club. Un temps pisté par l'OM, il choisit finalement Bordeaux.

En Gironde, il va essayer de prendre sa revanche et relancer une carrière qui stagne depuis quelques années. L'ancien Romain va donc connaître son quatrième club en Ligue 1 après Sochaux, Monaco, Paris et donc les Girondins. Dans le championnat de France, il a participé à 191 matches pour 35 buts.

Rooney s'enflamme pour Ibra et réclame Pogba !

Manchester United est sous le charme. De Zlatan, de Mourinho et du futur arrivant Paul Pogba. Mais qu'en est-il de Wayne Rooney ? Globalement déçu dans son rôle de milieu avec la sélection anglaise à l'Euro 2016, le capitaine de MU est attendu au tournant cette saison. Son entraîneur le veut proche des buts adverses, sûrement en soutien d'un Ibrahimovic qui adore redescendre chercher les ballons. En attendant de voir comment l'association va fonctionner, le Daily Mail a eu droit aux confidences de l'Anglais de 30 ans, qui envisage l'avenir de façon radieuse pour les Red Devils. "Je pense que les joueurs ressentent que cela ressemble à l'ancien Manchester United. Ce n'est pas seulement à cause des dernières recrues. Nous avons déjà Anthony Martial et Marcus Rashford, qui ont déjà eu un grand impact la saison passée."

Il en profite pour encenser son nouveau partenaire d'attaque, Zlatan Ibrahimovic. "Zlatan ? Il est l'un des meilleurs buteurs, il a une grande personnalité. On peut voir qu'il veut être un joueur important pour nous. Après l'entraînement, il parle déjà de comment tirer le meilleur de chacun de nous. On peut constater qu'il a une grande éthique de travail." Des compliments qui laisseront quelques souvenirs aux supporters parisiens, marqués par l'exigence du Suédois et sa capacité à tirer tout le monde vers le haut.

Wayne Rooney n'a pas manqué non plus de dire un mot sur le grand dossier qui agite le mercato : le rebu annoncé de Paul Pogba à Old Trafford. Le capitaine est-il content de ce mouvement ou fait-il la fine bouche ? "J'espère qu'il veut revenir à United et prouver qu'il est un joueur de grande classe. S'il est excité à l'idée de jouer pour nous, nous le sommes à l'idée de l'avoir à nouveau. Je suis sûr qu'il pense qu'il doit terminer le travail ici. Ce serait une grande déclaration d'intention de la part du club s'il réalisait ce coup. (...) Il a une grande facilité technique. Il a progressé depuis qu'il nous a quittés", assure-t-il, ouvrant donc grand les bras à son ancien partenaire.

Bafé Gomis déjà prêt à rester à l'OM !

Prêt sans option d'achat et alors que la saison n'a toujours pas débuté, Bafé Gomis a évoqué dans un entretien à La Provence la possibilité de rester sur la Canebière sur un plus long terme.

Quand un joueur aime l'Olympique de Marseille, difficile de l'éloigner de la Canebière. Des éléments comme Gignac ou Thauvin ont par exemple souvent fait le maximum pour venir et rester au sein du club phocéen. C'est visiblement la même chose avec Bafé Gomis, dernière recrue en date, natif de la région et amoureux du club. L'ancien Lyonnais a expliqué à plusieurs reprises que le choix OM s'est imposé à lui dès qu'il a su l'intérêt de Frank Passi, premier à l'avoir appelé à l'issue de la saison dernière. À cet instant, il a tout mis en œuvre pour rallier le club olympien.

"J'avais bien fait comprendre à mes dirigeants que je voulais seulement aller à Marseille. Des clubs anglais et d'autres plus exotiques se sont manifestés. J'ai toujours mis mon veto. Quand j'ai vu que ça n'avancait pas, j'ai fait un effort. Je voulais aussi montrer que ce n'était pas qu'une histoire financière et que je voulais vraiment rentrer au bercail et relever ce défi", a-t-il de nouveau assuré dans un entretien accordé à La Provence. Le discours de Gomis, sincère, saura être apprécié par les fans. Mais ce n'est pas tout. Preuve de l'amour porté par Gomis au club, il est déjà prêt à envisager la suite.

"Quand on est prêt, avec ou sans option d'achat, il est important de s'investir comme si on travaillait sur du long terme. Si ça se passe bien, je ne serai pas fermé à l'idée de rester parce que c'est un club qui n'a rien à envier aux autres clubs européens. Ça peut m'intéresser. À moi de me concentrer sur cette saison et de retrouver mon efficacité". Avant même de découvrir l'ambiance du Vélodrome cette saison, ou de voir si l'OM démarre sur de bons rails, Bafé Gomis n'hésite pas à faire preuve de ses intentions.

Selon le Professeur Palouki Massina, S.G. du Gouvernement

Au moins 3 raisons fondamentales pour réformer la Constitution

(suite de la page 3)

nale et au développement régulier et harmonieux dans l'intérêt de tous et, notamment, des groupes défavorisés, dont la marginalisation nuit à la réconciliation et à l'intérêt du pays ; 3^{ème} raison, la plus importante sans doute : les Constitutions africaines actuelles, comme celles du passé d'ailleurs, semblent inadaptées, voire « incompatibles » avec les valeurs et les particularités africaines.

Tel est, de plus en plus, le point de vue des auteurs qui considèrent que nos Constitutions ne sont pas en harmonie avec les valeurs en lesquelles nous, les Africains, nous nous reconnaissons. Certes, et il serait dramatique de revenir dessus, les valeurs ou concepts de liberté, de dignité humaine, de droits de l'homme ou de démocratie sont universels ; personne ne saurait le contester. Mais les modalités pratiques de leur réalisation varient suivant les pays. Si l'on prend, par exemple, le cas des pays occidentaux, bien que mettant en œuvre les mêmes valeurs et concepts, ils ont tous des systèmes constitutionnels différents. Il n'existe pas de constitution identique dans deux pays européens. Le constat qui résulte de tout ce qui précède est que **la Constitution et les institutions de chaque pays sont le fruit de l'histoire et des particularités de ce pays**. En Afrique au contraire, et en dehors des monarchies, la Constitution est, de légères variantes près, la même dans tous les Etats d'Afrique francophone, d'un côté, comme elle est grandement la même dans les pays anglophones, de l'autre. Tous les auteurs dénoncent le « copier-coller » des Constitutions des pays colonisateurs. Or, écrit Mathieu FAU-NOUGARET, « il n'existe pas une Afrique, mais des Afriques ». Ce mimétisme est, pour les auteurs, la cause principale de leur mauvais fonctionnement en Afrique.

En Afrique, au contraire, la limitation du mandat semble avoir été « imposée » par le constituant avec le renouveau démocratique des années 1990, comme une « sanction » des régimes antérieurs. Conséquence : dans les pays où les anciens régimes se sont adaptés et maintenus au pouvoir à travers les élections, ils ont modifié la Constitution pour lever le verrou de la limitation du mandat présidentiel. Dans les pays qui ont vu de nouveaux leaders arriver au pouvoir, ceux-ci ont songé, la plupart du temps, à en faire de même, avant d'y renoncer face aux réactions de l'opinion nationale et internationale. On serait ainsi tenté de dire que la limitation du mandat n'est pas – pour le moment du moins – une valeur unanimement ancrée dans la mémoire collective des Africains. Ce constat nous

conduit à rechercher vers quoi doivent tendre les réformes constitutionnelles et institutionnelles nationales.

Le sens à imprimer aux réformes envisagées. Pour servir l'intérêt de la réconciliation nationale et l'Etat de droit (Etat dans lequel toutes les personnes, y compris l'Etat, sont strictement soumises au droit), les réformes envisagées doivent être **exclusivement guidées par l'intérêt national**. Autrement dit, chaque réforme doit être la réponse à la question : **qu'est-ce qui est bon pour le Togo et le peuple togolais ?** Cette question doit également guider la rédaction des choix politiques et des dispositions constitutionnelles et législatives. Aristotele disait-il pas, dans l'Antiquité, qu'aucune Constitution n'est par elle-même bonne – à la même époque – pour tous les pays, ni bonne, tout le temps, pour un même pays ? Seules les réformes, renseignées par l'histoire de chaque pays et poursuivant exclusivement l'intérêt de ce pays sont susceptibles de créer le consensus autour des valeurs et principes affirmés, de consacrer l'apaisement politique et social durable nécessaire à la réconciliation, au respect de l'Etat de droit et au développement. Elles seules peuvent rendre durables un système constitutionnel et les institutions qui en sont issues, grâce à la confiance mutuelle qu'elles suscitent.

Comment réformer dans une finalité de réconciliation nationale et de renforcement d'un Etat de droit : l'exigence d'une élaboration inclusive et consensuelle des réformes

Pour parvenir à des réformes guidées exclusivement par l'intérêt national, il faut absolument mettre fin à la bipolarisation des acteurs, pouvoir-opposition. La présence des deux camps, seuls face à face, conduit nécessairement à surpolitiser le débat et à le détourner de l'intérêt exclusif des populations ; chaque camp cherchera, en effet, – c'est de bonne politique – à faire passer son point de vue comme étant l'intérêt général ou, en tout, le meilleur pour le pays.

Inclure toutes les couches sociales du pays dans le dialogue pour les réformes. D'où l'impérieuse nécessité d'élargir le débat aux autres couches de la population. Un auteur écrivait, d'ailleurs, il y a très longtemps que « la politique est une chose trop délicate pour la laisser aux seuls politiciens ». Deux raisons, au moins, nous y incitent : d'abord, nos engagements internationaux (OMD et ODD notamment) nous obligent à faire participer toutes les couches sociales, toutes les parties prenantes à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et au contrôle des politiques publiques ; ensuite, l'expérience nationale démontre

que lorsque la majorité et l'opposition sont seules face à face (au dialogue politique ou à la commission électorale nationale indépendante, par exemple), cela n'augure rien de bon : on court fatalement à la surenchère et au blocage, puis à des contestations véhémentes à travers des manifestations de rue. La présence d'autres acteurs tout aussi importants : la société civile, le secteur privé, les ONG, les associations, les représentants des organisations de femmes, de jeunes ou de personnes handicapées présente plusieurs avantages pour l'adoption de réformes durables : 1/ elle renseigne les parties prenantes sur les préoccupations des non politiques et alimente le débat par des idées nouvelles ; 2/ elle éclaire les acteurs et peut avoir un effet modérateur sur le débat, notamment **lorsque les non politiques ne recherchent que « ce qui est bon pour le pays », parce que conforme à notre culture, à nos traditions, à nos propres valeurs, c'est-à-dire ce en quoi nous, Togolais, nous croyons**. Par exemple, en tenant compte de nos traditions, il faut reconnaître que les chefs traditionnels jouent, en plus de leur mission de gardien des us et coutumes, un rôle très important en matière judiciaire (règlement des litiges relatifs à la terre, au mariage traditionnel, sorcellerie, etc.) et en matière d'état civil ; faut-il, comme le proposent certains auteurs, leur reconnaître un rôle plus important dans la Constitution ? De même, comment concilier le principe démocratique d'égalité avec nos valeurs sur le droit d'aînesse ? Comment concilier le principe de liberté pour tous et nos valeurs d'autorité parentale ? Débattre sans passion de ces questions par exemple peut permettre d'avoir des réponses durables, parce que conformes à notre vécu, nos traditions, nos valeurs avec, pour conséquence de raffermir la confiance et l'entente entre les Togolais, d'une part, et entre l'autorité et les administrés, d'autre part, et, partant, en l'Etat de droit.

Tenir compte de notre histoire commune et de notre mémoire collective. Le vrai défi pour la réconciliation nationale et l'Etat de droit se trouve là : mettre en place des réformes durables, parce que correspondant à notre mémoire collective, à notre histoire, à notre spécificité. Seules des réformes ainsi menées sont en mesure d'assurer à notre pays la paix sociale et la stabilité nécessaires au bien-être de nous tous. Vouloir être dogmatique ou vouloir recopier sans réfléchir ce qui existe ailleurs et qui est le résultat de l'histoire de cet « ailleurs », c'est courir le risque d'adopter des solutions inadaptées et de mettre en germe une instabilité constitutionnelle et institutionnelle constante, préjudiciable à la réconciliation nationale,

au renforcement de l'Etat de droit, bref, au bonheur du peuple togolais. S'il y a une responsabilité que les réformes doivent assurer, c'est, nous l'avons vu, de faire le bonheur, non pas des partis politiques, mais celui du peuple togolais. **EXCLUSIVEMENT !**

Dans ce débat pour la recherche du bonheur du peuple togolais, il faut se débarrasser des

dogmes, car la vérité n'existe nulle part ; seule une certaine vérité, consensuelle, peut se dégager du débat honnête d'idées différentes. Le défi est là : sommes-nous capables de travailler ensemble, sans exclusive, et en tant que Togolais, à la modernisation de notre Constitution et de nos institutions ? Sommes-nous en mesure de tirer des règles qui régissaient nos

organisations sociales avant la tropicalisation des constitutions occidentales et de l'expérience des autres Etats africains, afin de faire la synthèse qui nous permettrait d'avoir une constitution et des institutions adaptées à la culture togolaise et non pas à telle ou telle autre culture ?

Au terme du premier semestre 2016 Ecobank affiche un bénéfice net en repli de 34%

Exprimé en dollars américains, le bénéfice net du groupe bancaire panafricain Ecobank Transnational Incorporated s'est replié de 34% au cours du premier semestre 2016, s'achevant au 30 juin à seulement 154 millions de dollars, contre 244 millions de dollars une année plus tôt. « Nos résultats semestriels étaient modestes et ont été réalisés dans un contexte marqué par la mitigation des activités économiques et une incertitude sur les marchés », a expliqué Ade Ayeyemi, le directeur général du groupe, cité par l'agence Ecofin.

ETI a globalement souffert de la situation de change qui a affecté le Nigéria, son principal marché. Exprimés dans la monnaie américaine, ses actifs se sont repliés de 10% à seulement 21 milliards de dollars, contre 23 milliards de dollars une année auparavant. Les crédits et avances accordés à la clientèle se sont repliés de 14% à 10,2 milliards de dollars et les dépôts de la clientèle ont reculé de 12% à 14,3 milliards de dollars. Pris en étau nigériens, cependant, les mêmes indicateurs affichent des performances positives et res-



Ade Ayeyemi, Directeur général du Groupe

pectives de 28%, 23%, 26% et 16%.

Le chiffre d'affaires à taux de change constant est resté relativement inchangé par rapport à l'exercice précédent, tandis que le bénéfice net a diminué, plombé par l'augmentation des provisions pour dépréciations. « L'ratio d'efficacité de 64,3% était en harmonie avec nos objectifs, en dépit des revenus en baisse, et cela, grâce aux actions que nous continuons à prendre pour réduire

les coûts, et qui nous permettront de générer des bénéfices futurs », a fait savoir M. Ayeyemi.

Le directeur général du groupe continue de rassurer les investisseurs. Mais il lui faudra convaincre davantage, notamment sur la gestion des créances douteuses qui ont nécessité des provisions en hausse de 104% à 155,6 millions de dollars, ce qui a contribué à faire plonger les marges, indique l'agence Ecofin.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA Des prêts à 25,2 milliards et des emprunts à 15,7 milliard la quatrième semaine de juillet au Togo

Les établissements de crédit du Togo ont enregistré, au cours de la période du 19 au 25 juillet 2016, des prêts à hauteur de 25,200 milliards, et des emprunts à 15,700 milliards. Ceci participe des activités interbancaires de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) qui enregistre, au cours de la même période, des prêts et des emprunts en équilibre à 152,467 milliards, d'après le Service du marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao).

Les prêts au Togo sont notamment à une semaine pour 10,700 milliards, et les emprunts à un mois pour 3,000 milliards. A l'échéance d'une semaine, le taux moyen pondéré s'est situé à 4,46%. Le taux minimum et le taux maximum ont été fixés respectivement à 2,50% et 6,25%. A un mois, les trois taux ont été fixés respectivement à 5,21%, 4,50% et 6,50%.

En termes de prêts, les établissements de crédit de la Côte d'Ivoire ont enregistré 34,500 milliards. Ils sont suivis de ceux du Sénégal avec 34,300 milliards et du Bénin avec 23,500 milliards, dont 13,500 milliards à deux semaines. Aux taux respectifs de 5,27%, 4,50% et 6,00%. Le Mali et le Burkina Faso ont enregistré 14,967 milliards et 11,000 milliards respectivement, tandis que la Guinée-Bissau et le Niger ont enregistré 5,500 milliards et 3,500 milliards.

En termes d'emprunts, les établissements du Sénégal ont enregistré 82,267 milliards, dont 2,967 milliards à trois mois. Aux taux respectifs et identiques de 5,00%. Le Bénin et le Niger ont enregistré 20,000 milliards et 13,000 milliards. Le Mali a enregistré 11,500 milliards, dont 5,000 milliards à un jour, aux taux respectifs de 4,08%, 3,50% et 5,00%. Ils sont suivis par ceux du Burkina Faso avec 5,500 milliards et de la Côte

d'Ivoire avec 4,500 milliards. La Guinée-Bissau n'a enregistré que des prêts.

D'après la Banque centrale, le marché interbancaire de l'UEMOA a enregistré, en mai 2016, un recul d'activité avec une baisse du volume des transactions. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 128,7 milliards en mai 2016 contre 141,8 milliards en avril 2016, soit une baisse de 9,2%. Le taux moyen pondéré des opérations est ressorti à 4,57% un mois plus tôt. Sur le marché à une semaine, le volume moyen des opérations a baissé de 9,7% pour s'établir à 52,7 milliards. Le taux d'intérêt moyen à une semaine est ressorti à 4,02%, en hausse de 0,01 point de base par rapport aux réalisations du mois précédent.

Réflexion/L'héritage

Cette source de discorde dans les familles

Etonam Sossou

Auparavant, les testaments étaient plus ou moins transmis sous forme orale et la parole semblait avoir une place sacrée, tant dans la conscience individuelle que collective. De nos jours, on ne sait plus à quel Saint se vouer. Ni la parole, ni les écrits ne semblent plus inspirer confiance. Si ce n'est pas l'authenticité du testament qui pose problème, c'est son contenu qui surprend et tarabuste les enfants, rendant ambiguë la gestion post mortem et semant de la zizanie: les immeubles scellés, les pratiques magico-maléfiques, les comptes bancaires bloqués... Or dans nos mœurs, aborder le sujet du testament chez les parents, même à un âge avancé, serait synonyme de vouloir « précipiter leur mort ». Même si les biens constituent en général l'objet de la con-



voitise, les familles les moins nanties ne sont pas non plus épargnées des conflits de la succession. Là où il y a absence de biens matériels, c'est souvent autour du nom ou du titre honorifique que se cristallisent les querelles.

Le testament

Rédiger un testament bien détaillé, le laisser aux bons soins d'une personne de confiance et d'un notaire/d'un avocat, s'avère primordial pour clarifier et légitimer la gestion et le partage post mortem des droits et des devoirs entre les légataires. Et pourtant, lorsqu'on aborde cette question avec certains proches, on est vite confronté aux tabous, aux superstitions et même aux soupçons. C'est ainsi qu'ils mettent en parenthèses la rédaction du testament et finissent par tirer leur révérence, en ne laissant

que de l'incertitude derrière eux. Certains testaments révisés sont si différents de la première version que les héritiers se demandent si leur parent affaibli n'avait pas subi de manipulations de la part des personnes tapées dans l'ombre. À ceci s'ajoute une répartition injuste des biens, laquelle privilège parfois les enfants déjà autonomes et néglige les plus faibles, n'en parlons pas des filles. Aussi faut-il noter la difficulté d'intégrer les enfants du défunt nés hors mariage, présentés aux veuves que pendant les obsèques. De leur vivant, certains parents nourrissent l'espoir mais aussi l'illusion que leur successeur continuera à gérer la famille comme eux. Administrateur des biens, le successeur devra éduquer et élever ses jeunes frères/sœurs et les aider à trouver leur chemin dans la vie. Une mission chargée de bonnes intentions, mais qui en

l'absence du fondateur de la famille, peine à se concrétiser. Avec le soutien de la famille, certains héritiers sont à la hauteur de cette lourde tâche à eux assignée tandis que d'autres, se retrouvant, malgré les efforts fournis, isolés et frustrés à cause des critiques pas les moins acerbes. On assiste aussi à des cas où les successeurs se laissent emporter par l'égoïsme et l'égoïsme, lesquels les poussent à placer leurs droits au-dessus des devoirs. Il est curieux de voir que dans certaines familles, ces conflits se sont vite adaptés aux clivages politiques au point qu'on entend désigner le dan du successeur par « le parti au pouvoir » et celui de ses détracteurs par « l'opposition ». Une conception binaire des choses qui ne laisse point de place à la neutralité.

La polygamie, la famille, les ans...

Les familles monogamiques ne sont pas épargnées des litiges liés à l'héritage. D'ailleurs les guerres de succession entre les enfants d'une même mère vont crescendo. Si l'équation n'est pas simple avec une seule épouse, alors, dans le foyer polygamique, les problèmes peuvent se multiplier par le nombre de femmes. En cas de controverses autour de la succession, les veuves se livrent des batailles, généralement par le biais de leurs enfants. Les oncles, les tantes et même les amis du défunt jouent leur partition, les uns pour apaiser les tensions et chercher une sortie de la crise, les autres pour envenimer le problème. Le recours pas le moins périlleux aux forces magico-maléfiques n'est pas exclu. L'avidité de certains oncles et tantes n'est pas à négliger. Alors que du vivant de leur frère, ils n'étaient jamais impliqués dans la gestion du foyer et des biens de celui-ci, après sa mort, ils affilient vite les armes pour imposer leur volonté sur la gestion de l'héritage; certains usant de tous les moyens physiques et psychiques pour intimider, infantiliser, voire mettre sous tutelle la veuve. C'est ainsi que la souffrance, les besoins, l'éducation et l'avenir des orphelins sont relégués au second rang. Si l'absence d'un testament chez ceux qui malheureusement trépassent à la fleur de l'âge est tout à fait compréhensible, il reste cependant problématique de voir des chefs de famille succomber des suites d'une longue maladie, et laisser les suspense planer sur leur héritage. En l'absence du testament, certains enfants usent de leur position politique ou économique pour se tailler la part du lion, au détriment des plus démunis.

Pour poser les jalons d'une harmonie durable après le départ, il est capital pour les parents de régler leur héritage et leur succession au moyen d'un testament qu'ils peuvent actualiser au fil des ans, afin de partager les droits et les devoirs de façon à ne pas léser et frustrer d'autres enfants, particulièrement les moins aisés.

En Côte d'Ivoire

20 ans de prison ferme pour avoir volé un cabri

Le tribunal de Dimbokro, au centre de la Côte d'Ivoire, a condamné à vingt ans de prison ferme un individu pour avoir volé un cabri, a appris l'AFP lundi de source judiciaire. Le 19 juillet, Arnaud N'Guessan Bosson et deux complices ont pénétré dans la nuit dans une ferme du village d'Abigui, dans la région de Dimbokro, pour y voler des cabris, rapporte lundi le quotidien public ivoirien *Fraternité Matin*. Surpris par un villageois, les trois individus seront ensuite interpellés après une longue chasse à

l'homme menée par les habitants, au cours de laquelle un des complices « perdra la vie » dans des circonstances non élucidées, et l'autre prendra la fuite. Le 27 juillet, Arnaud N'Guessan Bosson a été condamné à vingt ans de prison ferme par le tribunal, et a également été éclopé de 500.000 FCFA d'amende.

La soupe de cabris est très prisée dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Elle est vendue dans de nombreux restaurants populaires du pays, communément appelés

« maquis ». Contacté par l'AFP, le tribunal de Dimbokro n'a pas souhaité faire de commentaires sur cette condamnation, qualifiée de « lourde » par *Fraternité Matin*.

La justice ivoirienne est réputée pour condamner sévèrement les prévenus dans les affaires de faits divers. Ainsi, en 2009, un homme avait dérobé un porc tandis qu'il était en semi-liberté pour d'autres faits. Alors qu'il était sur le point d'être libéré, la justice ivoirienne n'avait pas hésité à le condamner pour ce vol à dix ans de prison ferme.

Transport

La pratique de la surcharge

S'il y a une pratique qui peine à disparaître dans le paysage du transport commun au Togo, c'est bien celle de la « surcharge ».

Rares sont ceux qui ne reconnaissent pas cette technique tant ses adeptes l'ont imposée aux togolais n'ayant pas les moyens de s'offrir un véhicule ou une motocyclette. La surcharge est la pratique qui consiste à mettre une personne de plus au niveau du siège passager coté chauffeur de ce fait au lieu d'une personne vous en trouverez deux. La pratique s'étend même aux taxi-mots ou on retrouve trois voire quatre personnes sur une moto. Les usagers ont beau se plaindre mais rien n'y fait. Xavier, employé de bureau confie : « je me retrouve souvent entraîné de bâcher pas parce que je le veux mais le fait est que tout le taximen font la même chose, donc de peur d'arriver au boulot en retard je préfère céder ».

Vanessa va plus loin, « je peux accepter surcharger mais que le taximen regarde avec qui : tu surcharges avec un mécanicien huileux ou avec un monsieur à l'hygiène pas très correcte, du coup au boulot, tu es mal à l'aise ».

C'est face à ce phénomène que le ministère des Transports, appuyé par la police et la gendarmerie a lancé des contrôles routiers coercitifs dans les grandes villes du



Togo. Entre autres considérées comme infractions : le défaut de permis de conduire, de capacité, l'usage du téléphone portable au volant, le défaut de boîte à pharmacie, et bien évidemment la surcharge. Si ces contrôles ont permis de considérablement réduire le nombre de taximen non respectueux des règles de conduite et de manière indirecte les interminables bouchons, ils ne contentent pas tout le monde. « La police m'a attrapé en infraction, j'étais en surcharge, non seulement mon taxi a été mis en fourrière, j'ai payé 30000 francs Cfa, mais je n'ai même pas eu droit à un reçu, on se demande où va cet argent », dit courroucé un taximen. Et, ajoute-t-il, « En plus de ça parce que ces policiers et gendarmes veulent absolument nous extorquer, ils nous demandent des

papiers qui ne figurent pas sur la liste ».

Quand aux gros porteurs, le gouvernement a décidé de faire appliquer à la lettre le règlement n° 14/2005/CM de l'UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises, entré en vigueur depuis le 1er juin 2016. Lequel règlement prévoit que tout véhicule de plus de 51 tonnes de poids total roulant est passible d'une amende de 20 000 F CFA par tonne de surcharge pour le transport national et de 60 000 F CFA pour le transport international. En plus de la sanction, les services compétents procèdent au délestage de la surcharge aux frais de son propriétaire.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N° 395 DE LOTO KADOO DU 15 Juillet 2016

La LONATO a procédé ce vendredi 22 Juillet 2016, au 395^{ème} tirage hebdomadaire de LOTO KADOO. Le tirage a été effectué sans bonus.

Lors du précédent tirage, c'est essentiellement à LOME qu'il a été recensé des gagnants de gros lots. À l'intérieur du pays, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots de moins de 500.000 F CFA qui ont le bonheur des parieurs.

Dans la capitale, il a été recensé, un lot de 500.000 F CFA et deux lots de 750.000 F CFA sur les points de vente 60347, 6215 et 6766

Deux chances de gagner s'offrent à toi cette année avec les tickets de la TCE 2016.
-1^{ère} chance: (Au grattage) tu peux gagner des lots en espèces allant de 200F à 500.000F CFA, des tickets remboursables et un voyage touristique en Côte d'Ivoire.
-2^{ème} chance (Au Tirage) garde la partie détachable de ton ticket et attend le grand tirage pour savoir si tu as gagné l'un des gros lots allant de 1.000.000F à 10.000.000F CFA

N'oublie pas cette année tous les tickets participent au grand tirage régional qui a eu lieu le 29 juillet 2016 à Yamoussoukro.
Avec la TCE 2016, tu as deux fois plus de chances de gagner!

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE! BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°397 de Loto Kadoo du vendredi 29 Juillet 2016

Numéro de base

Numéros bonus

73

11

79

80

17

60

37



À PARTIR
DU 17
MAI 2016

**TARIF
UNIQUE**
pour **Tous**
BAISSE
pour **Chacun**

Communiquez en toute **liberté**
vers tous les réseaux nationaux

Leader

"Moi Mon **TARIF**
est **UNIQUE** "

60^F
TTC LA MINUTE



Privilège

"Moi aussi
Mon **TARIF** est **UNIQUE** "

65^F
TTC LA MINUTE



Classique

"Moi aussi
Mon **TARIF** est **UNIQUE** "

80^F
TTC LA MINUTE



Jeunes

"Moi aussi
Mon **TARIF** est **UNIQUE** "

85^F
TTC LA MINUTE



Tarifs vers tous les réseaux nationaux et divisibles par pas de 20 secondes